

ORGANISATION DU BACCALAUREAT GT POUR LES CANDIDATS INSCRITS AU CNED REGLEMENTE

- **Contrôle continu** (10% de la note globale) : moyenne annuelle de première (5%) et de terminale (5%)
Evaluations ponctuelles au titre du contrôle continu (30% de la note globale)

	Réglementation « habituelle »	Session 2021 (Covid)
Terminale (2020-2021)	<p>Evaluations ponctuelles dans les enseignements de tronc commun</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ H-Géo, LVA (+ ETLVA en voie technologique), LVB, ens. scientifique (voie générale) / mathématiques (voie technologique) <p>Portent sur le programme de terminale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Evaluation ponctuelle en fin de première dans l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale</i> 	<p>Evaluations ponctuelles annulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire. <p>A défaut de note, pour des raisons dûment justifiées, présentation de l'évaluation commune avant la fin de l'année scolaire 2020-2021</p> <p><i>Evaluation annulée en 2020 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du dossier de contrôle continu pour les candidats qui en ont présenté un pour l'année scolaire 2019-2020 et sous réserve de validation du recteur. - A défaut de note, présentation de l'évaluation ponctuelle avant la fin de l'année scolaire 2020-2021.
	Examen ponctuel terminal en EPS	- Epreuve annulée
		Session 2022 (Covid)
Première (2020-2021)	Evaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité non poursuivi suivi en terminale	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du contrôle continu de l'année scolaire 2020-2021 ; - A défaut de note de contrôle continu, présentation de l'évaluation ponctuelle avant la fin de l'année scolaire 2021-2022

- **Epreuves terminales** (60% de la note globale)

	Réglementation « habituelle »	Session 2021 (Covid)	Aménagements d'épreuves
Terminale (2020-2021)	Epreuves terminales d'enseignements de spécialités	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de moyennes inscrites dans le livret scolaire ; - A défaut de note, présentation de l'épreuve de remplacement en septembre 2021. 	
	Epreuve orale terminale dite « Grand Oral »	Epreuve maintenue (entre le 21 juin et le 2 juillet 2021)	Descriptif des parties de programme traitées, utilisation des notes dans le temps 1 de l'épreuve, utilisation possible d'un tableau en temps 2
	Epreuve écrite terminale de philosophie	Epreuve maintenue le 17 juin 2021 matin avec Prise en compte de la meilleure note entre l'épreuve et la moyenne annuelle de philosophie	Trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement) en plus du sujet d'explication de texte.
		Session 2022 (Covid)	Aménagements d'épreuves
Première (2020-2021)	Epreuves de français (écrit et oral)	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite maintenue le 17 juin 2021 : - Epreuve orale maintenue, date à l'initiative des académies en fin d'année scolaire 20-21 	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite : choix entre deux sujets sur des objets d'étude différent. - Epreuve orale : liste de textes réduite, descriptif mentionnant les parties de programmes traité, choix entre deux textes sélectionnés par jury